



RÈGLEMENTS MAÎTRES

SOMMAIRE

Règlements Natation Course

IXe Circuit fédéral des maîtres	120
V ^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres	122
XXV ^{es} Championnats de France Hiver Open des Maîtres	125
Temps de qualification aux Championnats de France d'hiver 2019 (25m).....	129
XXXII ^{es} Championnats de France Eté Open des Maîtres.....	130
Temps de qualification aux Championnats de France d'été 2019 (50 m)	134
Les coefficients de rajeunissement applicables aux performances de toutes les compétitions	135
Le classement national des clubs en Maîtres	139
Règles propres à l'activité Maîtres	140

Règlements Eau Libre, Plongeon et Natation Artistique

XXV ^{es} Championnats de France Open des Maîtres en Eau Libre	141
Championnats de France Open des Maîtres en Plongeon	142
Championnats de France Open des Maîtres en Natation Artistique	143

RÈGLEMENTS MAÎTRES

■ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 ■ 1 ou 2 jours, 2 à 4 réunions	IX^e Circuit fédéral des Maîtres	■ Lieu : consulter le site internet du comité régional ■ Bassin : 25 m et 50 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr	

Préambule

Le Circuit fédéral des Maîtres a pour but de prendre en compte certains meetings obligatoirement labellisés national et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive. Un classement national doit récompenser chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes.

Objectifs

Promouvoir l'activité des Maîtres, c'est aussi :

- permettre aux licenciés de trouver des lieux de pratique compétitive afin de réaliser des temps qualificatifs aux épreuves nationales (championnats de France d'hiver en bassin de 25 m et d'été en bassin de 50 m) ;
- dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Nombre de compétitions - Contenu du programme - Modalités

Les meetings labellisés nationaux retenus seront désignés tous les ans après examen des candidatures et la liste sera publiée sur le site internet FFN. Seront ajoutés à cette liste les championnats de France d'hiver et les championnats de France d'été. Un document viendra préciser les modalités d'engagement en temps utile.

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classement spécifique à la compétition

Deux types de classement sont proposés.

Un classement club

Pour chaque meeting du circuit, les deux meilleures performances individuelles seront transposées en points à la table de cotation FFN et comptabilisées pour chaque nageur engagé. (Les performances réalisées lors des MLN en 25m. seront converties en 50m.)

Le calcul de point sera pondéré au regard de l'âge du compétiteur à l'aide de la grille utilisée lors des interclubs nationaux Maîtres et le classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs.

Un maximum de trente nageurs par club et par meeting sera comptabilisé.

Un classement individuel

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à cinq étapes au minimum inscrites sur le calendrier avec au moins deux championnats institutionnels (régional ou national) et trois meetings.

Pour chaque étape, seuls les points des cinq meilleures courses seront retenus.

Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondants à sa performance et à son âge. L'amélioration d'une performance donnera droit à un bonus. Le classement final correspondra au cumul de points obtenu par ce nageur.

Exemple : au cours de sa première compétition du circuit, Jean Martin C1 est engagé sur trois épreuves : 50 m nage libre : 25.58 (1.101 pts) ; 100 m nage libre : 58.90 (991 pts) ; 50 m papillon : 29.05 (1.033 pts).

Total des points marqués à la première compétition du circuit : 3.125 pts.

À l'occasion de sa deuxième compétition du circuit, ce même nageur se verra attribuer un nouveau total de points, cumulable, s'il concourt dans des épreuves autres que celles disputées lors de sa première étape et des points supplémentaires, cumulables, en cas d'amélioration de performance sur des courses préalablement nagées (différence de points en plus).

Jean Martin C1 est engagé sur cinq épreuves (2^e compétition) : 200 m 4 nages : 2:42.11 (749 pts) ; 50 m dos : 36.18 (749 pts) ; 100 m dos : 1:18.23 (704 pts) ; 50 m papillon : 30.28 (964 pts) ; 50 m nage libre : 25.07 (1.152 pts).

Total des points marqués à la seconde compétition : 2.253 pts (749 + 749 + 704 + 0 + 51). Total des points marqués au cours des deux premières étapes : 3.125 + 2.253 = 5.378 pts.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Au fil des étapes, le réajustement en points est effectué au regard des nouvelles courses nagées et des améliorations de performance, le but étant, pour engranger le plus grand nombre de points, de participer à un maximum d'épreuves différentes (nage libre, spécialités, 4 nages).

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.

- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors des championnats de France d'hiver en bassin de 25 m organisés la saison n+1.

Des récompenses seront distribuées pour les podiums individuels et ce, pour les trois premiers de chaque catégorie dames et messieurs. Un trophée récompensera la meilleure équipe.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Samedi 6 et dimanche 7 Avril 2019
- 2 réunions

VI^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres

- Lieu : Boulogne-Billancourt
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 26/03/2019 au 02/04/2019
- Liste de départ : 03/04/2019
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs).

4 x 50 m NL mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs autres que les nageurs du 4 x 50 m 4 nages).

10 x 50 m NL (composé des 10 nageurs participant aux épreuves individuelles).

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée après le 10 x 50 m (un 50 m ou un 100 m, spécialité au choix).

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre ligue et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

La période de qualification est fixée du mercredi 2 janvier 2019 au dimanche 3 mars 2019. Le classement national des interclubs sera publié le lundi 11 mars 2019. À l'issue de la période de réclamation, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts (sa participation à une poule de qualification régionale n'est pas obligatoire). Les équipes classées ensuite (de la 81^e à la 150^e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le mardi 19 mars 2019. La liste définitive sera publiée le mercredi 20 mars 2019.**

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (composé d'au moins 4 hommes et 4 femmes). Toute équipe non conforme sera disqualifiée.; les performances individuelles ne seront pas prises en compte. Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale. Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Seules les équipes ayant été qualifiées après les poules qualificatives peuvent prétendre à y participer. Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place. En cas de désistement après la date limite de validation des participations (le 20 mars 2019), un rattrapage, au plus tard le dimanche 24 mars, sera proposé aux équipes réservistes dans l'ordre de leur classement.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages et 4 x 50 m NL : cotation FFN des relais messieurs (4 x 50 m 4N et NL) après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.

Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 4 femmes et 4 hommes.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Lors du défilé un prix récompensera le meilleur déguisement d'équipes.

Programme et horaires

Samedi 6 avril 2019

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 13 h 30

Début des épreuves : 15 h 00

- 1 – 10 x 50 NL
- 2 – Course des remplaçants
- 3 – 400 NL
- 4 – 100 Papillon
- 5 – 50 Dos
- 6 – 100 Brasse
- 7 – 50 NL

Dimanche 7 avril 2019

2^e réunion

Ouverture des portes : 09 h 00

Début des épreuves : 10 h 00

- 8 – 100 NL
- 9 – 50 Brasse
- 10 – 100 Dos
- 11 – 50 Papillon
- 12 – 200 4 N
- 13 – 4 x 50 m 4N
- 14 – 4 x 50 m NL

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 7 au dimanche 10 mars 2019
- 4 réunions

XXV^{es} Championnats de France Hiver Open des Maîtres

- Lieu : Dunkerque
- Bassin : 25 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 24/02/2019 au 03/03/2019
- Liste des engagés : 04/03/2019
- Réunion technique : 06/03/2019 - 18 h (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Temps fort de la natation Maîtres en bassin de 25 m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent en ce qui concerne la participation la compétition la plus dense proposée par la FFN. L'affluence a pu être maîtrisée grâce à la mise en place de grilles de temps qualificatifs, des repères valables pour la durée de l'olympiade.

Équipements

Bassin de 25 m x huit lignes minimum homologué et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement. Chronométrage électronique : une plaque, affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1990 et 1994	C2 : nés entre 1985 et 1989
C3 : nés entre 1980 et 1984	C4 : nés entre 1975 et 1979
C5 : nés entre 1970 et 1974	C6 : nés entre 1965 et 1969
C7 : nés entre 1960 et 1964	C8 : nés entre 1955 et 1959
C9 : nés entre 1950 et 1954	C10 : nés entre 1945 et 1949
C11 : nés entre 1940 et 1944	C12 : nés entre 1935 et 1939
C13 : nés entre 1930 et 1934	C14 : nés entre 1925 et 1929
C15 : nés en 1924 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m et 1500 m nage libre). Les 400 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée. Tout nageur qui ratera sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2016 et le dimanche 24 février 2019) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps tous bassins (25 et 50 m).

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats doivent impérativement parvenir à la FFN. Les performances seront intégrées dans la base fédérale sous réserve de validation par la DTN (Conditions : être licencié à la FFN et concourir sous les couleurs de son club affilié à la FFN).

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 28 février 2019.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 24 février au dimanche 3 mars 2019, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 4 mars 2019.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers).

Un classement des clubs est établi en comptabilisant les meilleures performances à la table de cotation de chaque nageur réalisées à l'occasion des championnats d'hiver. Ce classement est annexé aux résultats et publié sur le site internet FFN.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs (CNCM) - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé. Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open (avec étrangers) sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Les médailles sont laissées au libre choix de l'organisateur après validation par la FFN.

Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 7 mars 2019

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 400 4N messieurs
- 2 – 400 4N dames
- 3 – 50 Dos messieurs
- 4 – 50 Dos dames
- 5 – 200 NL messieurs
- 6 – 200 NL dames
- 7 – 100 Brasse messieurs
- 8 – 100 Brasse dames
- 9 – 4 x 50 NL messieurs
- 10 – 4 x 50 NL dames

Vendredi 8 mars 2019

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 400 NL dames
- 12 – 400 NL messieurs
- 13 – 50 Papillon dames
- 14 – 50 Papillon messieurs
- 15 – 200 Brasse dames
- 16 – 200 Brasse messieurs
- 17 – 100 4N dames
- 18 – 100 4N messieurs
- 19 – 4 x 50 4N dames
- 20 – 4 x 50 4N messieurs

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 9 mars 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 21 – 1500 NL dames
- 22 – 100 Papillon messieurs
- 23 – 100 Papillon dames
- 24 – 100 Dos messieurs
- 25 – 100 Dos dames
- 26 – 50 NL messieurs
- 27 – 50 NL dames
- 28 – 200 4N messieurs
- 29 – 200 4N dames
- 30 – 4 x 50 NL mixte

4^e réunion

Dimanche 10 mars 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 – 1500 NL messieurs
- 32 – 200 Dos dames
- 33 – 200 Dos messieurs
- 34 – 100 NL dames
- 35 – 100 NL messieurs
- 36 – 50 Brasse dames
- 37 – 50 Brasse messieurs
- 38 – 200 Papillon dames
- 39 – 200 Papillon messieurs
- 40 – 4 x 50 4N mixte

RÈGLEMENTS MAÎTRES

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE - HIVER 2018

DAMES

Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N	
C1	0.3240	1.1050	2.3350	5.2200	11.0200	21.1000	0.3930	1.2300	2.5700	0.4260	1.3150	3.1700	0.3540	1.1900	2.5550	1.2200	2.5500	6.1200	
C2	0.3360	1.1300	2.3900	5.3200	11.2200	21.5000	0.4080	1.2600	3.0350	0.4390	1.3400	3.2200	0.3680	1.2150	3.0100	1.2550	3.0200	6.2500	
C3	0.3430	1.1550	2.4300	5.4400	11.5200	22.4800	0.4190	1.2850	3.0800	0.4550	1.3780	3.3000	0.3820	1.2450	3.0550	1.2750	3.0550	6.3200	
C4	0.3520	1.1700	2.4650	5.5400	12.1500	23.3500	0.4450	1.3450	3.2050	0.4740	1.4110	3.3600	0.3940	1.2750	3.1050	1.3100	3.1450	6.5100	
C5	0.3670	1.2050	2.5500	6.1200	12.5500	24.5000	0.4770	1.4100	3.3400	0.4940	1.4600	3.4800	0.4300	1.3450	3.1880	1.3400	3.2050	7.0500	
C6	0.4010	1.2750	3.0850	6.4000	13.4900	26.4000	0.5030	1.4650	3.4500	0.5150	1.5150	3.5850	0.4520	1.4350	3.3400	1.3800	3.2800	7.2200	
C7	0.4370	1.3500	3.2300	7.0900	14.4500	28.3000	0.5350	1.5300	3.5700	1.5800	1.5800	4.1250	0.4860	1.4600	3.4800	1.4600	3.4450	7.5300	
C8	0.4750	1.4250	3.3800	7.3700	15.4500	30.2000	0.5700	2.0050	4.1250	2.0750	2.0750	4.2900	0.5270	1.5720	4.0700	1.5450	4.0000	8.2300	
C9	0.5430	1.5550	4.0500	8.2500	17.1500	33.1000	1.0250	2.1200	4.3300	2.1550	2.1550	4.4700	1.0100	2.1000	4.3700	2.0400	4.2100	9.0400	
C10	1.0220	2.1100	4.3000	9.1500	18.4500	36.2000	1.0850	2.2400	5.0000	2.2980	2.2980	5.1550	1.0850	2.2770	5.1430	2.1500	4.5700	10.1000	
C11	1.0900	2.2800	5.0500	10.2500	21.1000	42.0000	1.1600	2.4000	5.3200	2.4400	2.4400	5.4500	1.1900	2.5100	7.1000	2.3000	5.3500	11.3500	
C12	1.1700	2.5000	5.5000	11.5700	24.1500	48.2000	1.2600	3.0200	6.1500	3.0100	3.0100	6.2100	1.3400	3.2400	7.3500	2.5000	6.2500	13.2500	
C13	1.2800	3.1900	6.5000	14.0000	29.0000	57.0000	1.3800	3.3000	7.1500	3.2300	3.2300	7.0800	1.5600	4.1200	9.3000	3.1700	7.3000	15.5500	
Au-delà																			

Sans limite de temps

MESSIEURS

Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N	
C1	0.2640	0.5900	2.1200	4.4100	9.4700	18.4000	0.3240	1.0900	2.3100	0.3530	1.1650	2.4600	0.2940	1.0650	2.3250	1.0900	2.2900	5.1900	
C2	0.2740	1.0100	2.1550	4.4800	10.0200	19.1200	0.3360	1.1200	2.3650	0.3580	1.1850	2.5000	0.3060	1.0850	2.3700	1.1100	2.3500	5.3300	
C3	0.2780	1.0190	2.1800	4.5700	10.2500	19.4500	0.3500	1.1550	2.4300	0.3670	1.2050	2.5300	0.3140	1.1050	2.4050	1.1300	2.3750	5.3900	
C4	0.2830	1.0300	2.2100	5.0600	10.4600	20.1500	0.3630	1.1800	2.4900	0.3780	1.2350	3.0250	0.3250	1.1300	2.4700	1.1500	2.4100	5.5000	
C5	0.2900	1.0550	2.2650	5.1900	11.1500	21.3000	0.3820	1.2250	2.5900	0.3910	1.2700	3.1100	0.3370	1.1600	2.5300	1.1800	2.4950	6.0400	
C6	0.3100	1.1000	2.3650	5.3900	12.0000	23.0000	0.4000	1.2750	3.0900	0.4120	1.3250	3.2200	0.3720	1.2300	3.0700	1.2350	3.0100	6.2900	
C7	0.3430	1.1650	2.4900	6.0200	12.4000	24.2000	0.4290	1.3250	3.1850	0.4580	1.4000	3.3700	0.4000	1.2800	3.2000	1.3050	3.1500	6.5700	
C8	0.3640	1.2100	2.5750	6.2100	13.2000	25.3000	0.4600	1.3900	3.3100	0.4810	1.4700	3.5050	0.4220	1.3400	3.3400	1.3600	3.2600	7.2200	
C9	0.3900	1.2650	3.0800	6.4300	14.1000	27.1000	0.4910	1.4570	3.4500	0.5160	1.5400	4.0500	0.4570	1.4350	3.5200	1.4500	3.4450	7.5500	
C10	0.4120	1.3300	3.2400	7.1800	15.2500	29.2000	0.5290	1.5400	4.0300	0.5600	2.0400	4.2600	0.5000	1.5650	4.1500	1.5400	4.0500	8.3700	
C11	0.4550	1.4500	3.5000	8.0500	16.4000	31.4500	1.0200	2.1800	4.4500	1.0200	2.1600	4.5200	0.5510	2.1400	4.5000	2.0500	4.3200	9.3200	
C12	0.5200	2.0600	4.2000	8.5500	18.2500	35.0000	1.1200	2.3500	5.2000	1.1000	2.3400	5.2800	1.0300	2.3800	5.4000	2.2000	5.0700	10.4500	
C13	1.0000	2.2200	4.5500	10.1500	22.0000	42.0000	1.2200	2.5800	6.1000	1.2000	2.5500	6.1500	1.2500	3.4000	7.4500	2.4000	5.5800	12.3000	
Au-delà																			

Sans limite de temps

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 20 juin
au dimanche 23 juin 2019
- 4 réunions

XXXII^{es} Championnats de France Été Open des Maîtres

- Lieu : Chalon-sur-Saône
- Bassin : 50 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant)
dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 09/06/2019 au 16/06/2019
- Liste des engagés : 17/06/2019
- Réunion technique : 19/06/2019 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1990 et 1994	C2 : nés entre 1985 et 1989
C3 : nés entre 1980 et 1984	C4 : nés entre 1975 et 1979
C5 : nés entre 1970 et 1974	C6 : nés entre 1965 et 1969
C7 : nés entre 1960 et 1964	C8 : nés entre 1955 et 1959
C9 : nés entre 1950 et 1954	C10 : nés entre 1945 et 1949
C11 : nés entre 1940 et 1944	C12 : nés entre 1935 et 1939
C13 : nés entre 1930 et 1934	C14 : nés entre 1925 et 1929
C15 : nés en 1924 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages. Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m et 800 m). Les 400 m et 800 m pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte)

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.*

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir mais ne sera pas classée.

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de

RÈGLEMENTS MAÎTRES

qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2016 et le dimanche 9 juin 2019) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m ou dont le temps en bassin de 50 m ne rentrerait pas dans la grille de qualification grand bassin mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager avec son temps converti à condition que celui-ci entre dans la grille de qualification grand bassin.

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats doivent impérativement parvenir à la FFN. Les performances seront intégrées dans la base fédérale sous réserve de validation par la DTN (Conditions : être licencié à la FFN et concourir sous les couleurs de son club affilié à la FFN).

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 6 juin 2019.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 9 juin au dimanche 16 juin 2019, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 17 juin 2019.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif peut être majoré (voir règlements financiers).

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé. Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 20 juin 2019

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 1 – 800 m NL messieurs
- 2 – 100 Dos dames
- 3 – 100 Dos messieurs
- 4 – 100 Brasse dames
- 5 – 100 Brasse messieurs
- 6 – 50 NL dames
- 7 – 50 NL messieurs
- 8 – 200 Papillon dames
- 9 – 200 Papillon messieurs
- 10 – 4 x 50 4N mixte

Vendredi 21 juin 2019

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 11 – 800 m NL dames
- 12 – 50 Papillon messieurs
- 13 – 50 Papillon dames
- 14 – 200 Dos messieurs
- 15 – 200 Dos dames
- 16 – 100 NL messieurs
- 17 – 100 NL dames
- 18 – 400 4N messieurs
- 19 – 400 4N dames
- 20 – 4 x 50 4N messieurs
- 21 – 4 x 50 4N dames

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 22 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 22 – 400 m NL messieurs
- 23 – 400 m NL dames
- 24 – 200 Brasse messieurs
- 25 – 200 Brasse dames
- 26 – 50 Dos messieurs
- 27 – 50 Dos dames
- 28 – 200 4N messieurs
- 29 – 200 4N dames
- 30 – 4 x 50 NL messieurs
- 31 – 4 x 50 m NL dames

4^e réunion

Dimanche 23 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 32 – 200 NL dames
- 33 – 200 NL messieurs
- 34 – 100 Papillon dames
- 35 – 100 Papillon messieurs
- 36 – 50 Brasse dames
- 37 – 50 Brasse messieurs
- 38 – 4 x 50 NL mixte

RÈGLEMENTS MAÎTRES

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE – ETÉ 2018

DAMES																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N	
C1	0.3310	1.1210	2.3690	5.2950	11.1800	21.4000	0.3990	1.2450	3.0020	0.4340	1.3350	3.2200	0.3600	1.2030	2.5850	2.5850	6.2000	
C2	0.3430	1.1460	2.4240	5.3950	11.3800	22.2000	0.4140	1.2750	3.0670	0.4470	1.3600	3.2700	0.3740	1.2280	3.0400	3.0550	6.3300	
C3	0.3520	1.1710	2.4640	5.5150	12.0800	23.1800	0.4250	1.3000	3.1120	0.4630	1.4000	3.3350	0.3880	1.2580	3.0850	3.0900	6.4000	
C4	0.3610	1.1860	2.4990	6.0150	12.3100	24.0500	0.4510	1.3600	3.2370	0.4800	1.4300	3.4100	0.4000	1.2880	3.1500	3.1800	7.0000	
C5	0.3740	1.2210	2.5840	6.1950	13.1100	25.2000	0.4830	1.4250	3.3720	0.5020	1.4800	3.5300	0.4360	1.3450	3.2400	3.2400	7.1400	
C6	0.4080	1.2910	3.1190	6.4750	14.0500	27.1000	0.5090	1.4800	3.4820	0.5230	1.5350	4.0350	0.4580	1.4000	3.3700	3.3150	7.3100	
C7	0.4440	1.3660	3.2640	7.1650	15.0100	29.0000	0.5470	1.5520	4.0200	0.5560	2.0000	4.1750	0.4920	1.4730	3.5100	3.4800	8.0100	
C8	0.4820	1.4410	3.4140	7.4450	16.0100	30.5000	0.5760	2.0200	4.1570	1.0020	2.0950	4.3400	0.5330	1.5850	4.1000	4.0350	8.3100	
C9	0.5500	1.5710	4.0840	8.3250	17.3100	33.4000	1.0310	2.1350	4.3820	1.0530	2.1750	4.5200	1.0160	2.1200	4.4000	4.2450	9.1200	
C10	1.0290	2.1260	4.3340	9.2250	19.0100	36.5000	1.0910	2.2550	5.0500	1.1100	2.3200	5.2000	1.0960	2.2900	5.1700	5.0050	10.1800	
C11	1.0970	2.2960	5.0840	10.3250	21.2600	42.3000	1.1750	2.4240	5.3700	1.1780	2.4600	5.5000	1.1960	2.5230	7.3500	5.3850	11.4400	
C12	1.1770	2.5160	5.5340	12.0450	24.3100	48.5000	1.2750	3.0440	6.2400	1.2680	3.0300	6.2600	1.3460	3.2530	7.4000	6.2850	13.3400	
C13	1.2870	3.2060	6.5340	14.0750	29.1600	57.3000	1.3950	3.3240	7.2400	1.3780	3.2500	7.1300	1.5660	4.1330	9.3300	7.3350	16.0400	
Au-delà	Sans limite de temps																	

MESSIEURS																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N	
C1	0.2710	1.0060	2.1540	4.4850	10.0300	19.1000	0.3300	1.1050	2.3420	0.3610	1.1850	2.5100	0.3000	1.0780	2.3550	2.3250	5.2700	
C2	0.2810	1.0260	2.1890	4.5550	10.1800	19.4200	0.3420	1.1350	2.3970	0.3660	1.2050	2.5500	0.3120	1.0980	2.4000	2.3850	5.4100	
C3	0.2850	1.0340	2.2140	5.0450	10.4100	20.1500	0.3560	1.1700	2.4620	0.3750	1.2250	2.5800	0.3200	1.1180	2.4350	2.4100	5.4700	
C4	0.2900	1.0460	2.2440	5.1350	11.0200	20.4500	0.3690	1.1950	2.5220	0.3860	1.2550	3.0750	0.3310	1.1430	2.5000	2.4450	5.5880	
C5	0.2970	1.0710	2.2990	5.2650	11.3100	22.0000	0.3880	1.2400	3.0220	0.3990	1.2900	3.1600	0.3430	1.1730	2.5600	2.5300	6.1200	
C6	0.3170	1.1160	2.3990	5.4650	12.1600	23.3000	0.4060	1.2900	3.1220	0.4200	1.3450	3.2700	0.3780	1.2430	3.1000	3.0450	6.3700	
C7	0.3500	1.1810	2.5240	6.0950	12.5600	24.4500	0.4350	1.3400	3.2170	0.4660	1.4200	3.4200	0.4060	1.2930	3.2300	3.1850	7.0500	
C8	0.3710	1.2260	3.0140	6.2850	13.3600	26.0000	0.4660	1.4050	3.3470	0.4890	1.4900	3.5550	0.4280	1.3530	3.3700	3.2950	7.3100	
C9	0.3970	1.2810	3.1140	6.4950	14.2600	27.4000	0.4970	1.4720	3.4850	0.5240	1.5600	4.1000	0.4630	1.4480	3.5500	3.4800	8.0300	
C10	0.4190	1.3460	3.2740	7.2550	15.4100	29.5000	0.5350	1.5550	4.0620	0.5680	2.0600	4.3100	0.5060	1.5780	4.1900	4.0850	8.4600	
C11	0.4620	1.4560	3.5350	8.0800	16.5600	32.1500	1.0350	2.2000	4.4850	1.0300	2.1800	4.5700	0.5560	2.1530	4.5300	4.3550	9.4100	
C12	0.5270	2.0760	4.2350	8.5300	18.4100	35.3000	1.1350	2.3700	5.2350	1.1100	2.3600	5.3300	1.0400	2.3950	5.4300	5.1050	10.5400	
C13	1.0100	2.2360	4.5850	10.2300	22.1600	42.3000	1.2350	3.0000	6.1350	1.2100	2.5700	6.2000	1.2600	3.4200	7.4800	6.1500	12.4000	
Au-delà	Sans limite de temps																	

RÈGLEMENTS MAÎTRES

COEFFICIENTS DE RAJEUNISSEMENT APPLICABLES AUX PERFORMANCES DES COMPÉTITIONS MAÎTRES

DAMES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,035	1,060	1,092	1,136	1,194
100 m nage libre	1,000	1,010	1,025	1,047	1,078	1,116	1,168	1,236
200 m nage libre	1,000	1,010	1,027	1,050	1,082	1,123	1,178	1,250
400 m nage libre	1,000	1,010	1,026	1,049	1,081	1,122	1,179	1,252
800 m nage libre	1,000	1,013	1,032	1,059	1,094	1,137	1,195	1,268
1500 m nage libre	1,000	1,015	1,035	1,064	1,101	1,147	1,208	1,286
50 m dos	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,124	1,176	1,243
100 m dos	1,000	1,014	1,034	1,061	1,096	1,141	1,199	1,274
200 m dos	1,000	1,014	1,035	1,062	1,099	1,145	1,206	1,283
50 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,052	1,084	1,123	1,175	1,241
100 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,054	1,086	1,126	1,180	1,248
200 m brasse	1,000	1,012	1,030	1,054	1,087	1,128	1,183	1,254
50 m papillon	1,000	1,012	1,031	1,057	1,093	1,139	1,201	1,282
100 m papillon	1,000	1,014	1,036	1,068	1,111	1,167	1,243	1,343
200 m papillon	1,000	1,017	1,042	1,077	1,125	1,185	1,269	1,378
100 m 4 nages	1,000	1,012	1,030	1,055	1,089	1,132	1,191	1,266
200 m 4 nages	1,000	1,013	1,032	1,059	1,095	1,142	1,204	1,285
400 m 4 nages	1,000	1,011	1,030	1,056	1,093	1,140	1,205	1,290

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,268	1,364	1,487	1,647	1,856	2,132	2,502	3,006
100 m nage libre	1,323	1,434	1,578	1,765	2,011	2,337	2,777	3,385
200 m nage libre	1,343	1,463	1,619	1,823	2,093	2,455	2,950	3,643
400 m nage libre	1,348	1,473	1,637	1,852	2,140	2,531	3,072	3,839
800 m nage libre	1,362	1,481	1,633	1,830	2,086	2,424	2,876	3,494
1500 m nage libre	1,385	1,512	1,674	1,884	2,158	2,521	3,010	3,682
50 m dos	1,328	1,436	1,573	1,749	1,976	2,273	2,667	3,197
100 m dos	1,369	1,490	1,645	1,845	2,105	2,448	2,908	3,537
200 m dos	1,382	1,508	1,671	1,881	2,155	2,520	3,012	3,690
50 m brasse	1,324	1,431	1,566	1,739	1,962	2,254	2,640	3,159
100 m brasse	1,336	1,446	1,587	1,769	2,004	2,312	2,723	3,279
200 m brasse	1,344	1,459	1,606	1,797	2,045	2,373	2,812	3,414
50 m papillon	1,387	1,524	1,702	1,938	2,254	2,684	3,282	4,135
100 m papillon	1,476	1,652	1,889	2,211	2,658	3,294	4,224	5,636
200 m papillon	1,523	1,716	1,976	2,332	2,830	3,544	4,600	6,221
100 m 4 nages	1,362	1,487	1,649	1,860	2,138	2,512	3,023	3,736
200 m 4 nages	1,391	1,528	1,706	1,941	2,256	2,684	3,277	4,122
400 m 4 nages	1,402	1,550	1,745	2,007	2,364	2,859	3,565	4,600

RÈGLEMENTS MAÎTRES

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,035	1,092	1,194	1,364	1,647	2,132
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,047	1,116	1,236	1,434	1,765	2,337
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,050	1,123	1,250	1,463	1,823	2,455
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,011	1,049	1,120	1,240	1,439	1,768	2,336
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,058	1,138	1,275	1,506	1,898	2,598

MESSIEURS

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,006	1,015	1,029	1,048	1,077	1,113	1,159
100 m nage libre	1,000	1,006	1,017	1,032	1,053	1,086	1,126	1,178
200 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,034	1,057	1,094	1,139	1,198
400 m nage libre	1,000	1,006	1,016	1,032	1,054	1,089	1,133	1,191
800 m nage libre	1,000	1,005	1,014	1,029	1,050	1,085	1,128	1,186
1500 m nage libre	1,000	1,003	1,010	1,023	1,043	1,076	1,119	1,177
50 m dos	1,000	1,011	1,027	1,048	1,076	1,117	1,165	1,225
100 m dos	1,000	1,013	1,030	1,054	1,084	1,129	1,182	1,249
200 m dos	1,000	1,012	1,029	1,052	1,082	1,128	1,181	1,249
50 m brasse	1,000	1,006	1,017	1,032	1,054	1,088	1,130	1,185
100 m brasse	1,000	1,006	1,018	1,034	1,057	1,095	1,141	1,201
200 m brasse	1,000	1,009	1,022	1,041	1,067	1,107	1,157	1,220
50 m papillon	1,000	1,002	1,008	1,020	1,040	1,074	1,120	1,182
100 m papillon	1,000	1,002	1,004	1,016	1,038	1,078	1,134	1,214
200 m papillon	1,000	1,009	1,024	1,047	1,080	1,133	1,202	1,294
100 m 4 nages	1,000	1,011	1,026	1,047	1,074	1,116	1,166	1,229
200 m 4 nages	1,000	1,008	1,021	1,041	1,068	1,111	1,164	1,234
400 m 4 nages	1,000	1,009	1,023	1,043	1,072	1,116	1,172	1,244

RÈGLEMENTS MAÎTRES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,218	1,292	1,386	1,505	1,656	1,849	2,098	2,423
100 m nage libre	1,245	1,330	1,438	1,577	1,755	1,987	2,291	2,697
200 m nage libre	1,273	1,371	1,498	1,662	1,877	2,161	2,543	3,066
400 m nage libre	1,265	1,362	1,488	1,652	1,866	2,151	2,536	3,065
800 m nage libre	1,262	1,362	1,492	1,663	1,890	2,195	2,612	3,193
1500 m nage libre	1,254	1,355	1,490	1,669	1,910	2,238	2,695	3,345
50 m dos	1,301	1,397	1,517	1,668	1,859	2,105	2,423	2,842
100 m dos	1,334	1,439	1,573	1,743	1,959	2,240	2,607	3,095
200 m dos	1,336	1,445	1,583	1,761	1,989	2,287	2,681	3,211
50 m brasse	1,255	1,345	1,461	1,610	1,804	2,057	2,394	2,848
100 m brasse	1,279	1,381	1,513	1,686	1,912	2,215	2,625	3,192
200 m brasse	1,302	1,408	1,544	1,720	1,951	2,256	2,667	3,231
50 m papillon	1,267	1,381	1,534	1,743	2,030	2,434	3,014	3,875
100 m papillon	1,326	1,485	1,709	2,032	2,510	3,241	4,410	6,387
200 m papillon	1,418	1,585	1,814	2,131	2,579	3,230	4,209	5,740
100 m 4 nages	1,309	1,410	1,539	1,703	1,913	2,187	2,548	3,030
200 m 4 nages	1,326	1,445	1,601	1,807	2,082	2,456	2,973	3,707
400 m 4 nages	1,338	1,462	1,624	1,837	2,124	2,513	3,055	3,825

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,029	1,077	1,159	1,292	1,505	1,849
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,086	1,178	1,330	1,577	1,987
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,034	1,094	1,198	1,371	1,662	2,161
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 Nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,089	1,188	1,354	1,632	2,111
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,034	1,097	1,211	1,409	1,760	2,421

RÈGLEMENTS MAÎTRES

MIXTE

RELAIS (N/2 DAMES ET N/2 MESSIEURS)								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,074	1,081	1,108	1,165	1,264	1,428	1,697	2,147
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,063	1,072	1,106	1,172	1,285	1,473	1,783	2,310
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,052	1,061	1,097	1,167	1,289	1,493	1,838	2,436
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,067	1,076	1,111	1,179	1,296	1,492	1,817	2,378
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,061	1,071	1,110	1,186	1,320	1,549	1,944	2,666

COEFFICIENTS SPÉCIFIQUES

DAMES (RELAIS)								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,147	1,155	1,168	1,187	1,216	1,252	1,303	1,369
50 m dos	1,131	1,144	1,163	1,191	1,227	1,271	1,330	1,405
50 m brasse	1,139	1,152	1,172	1,198	1,234	1,279	1,338	1,413
50 m papillon	1,117	1,130	1,151	1,180	1,221	1,272	1,341	1,432

Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,454	1,564	1,705	1,889	2,129	2,445	2,870	3,448
50 m dos	1,501	1,624	1,778	1,977	2,234	2,570	3,015	3,615
50 m brasse	1,508	1,630	1,783	1,980	2,234	2,567	3,006	3,597
50 m papillon	1,549	1,702	1,901	2,164	2,517	2,997	3,665	4,618

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS EN MAÎTRES

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties: une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation: soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en trois grands thèmes: un classement des compétitions par équipe, un classement « Trophée Élite » basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1. Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : interclubs régionaux et départementaux Maîtres.

Principes

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 2.000 points (attention à bien valoriser les huit premiers). **Important** : dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le meeting national des interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs. Ceci pour permettre aux clubs de disposer d'une meilleure équité car l'ensemble des clubs ne peut participer au meeting.

Mode de calcul

2.000 points au premier et 1 point au dernier (1.500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1.500^e : 1 pt. On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2. Le classement « Trophée Élite »

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

3 . Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers fédéral, régional et départemental et déclarées compétition « Maîtres ».

Principes

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du monde	400	700	800	1.000

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

REGLES PROPRES A L'ACTIVITE MAITRES

1. Les catégories Maîtres

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1er janvier au 31 décembre) et non en année sportive.
- Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année « N » sera considéré comme un nageur maître né un 1er janvier de la même année « N ».).
- Les catégories sont : C1 (25 ans/29 ans), C2 (30 ans/34 ans), C3 (35 ans/39 ans), ...
- Depuis la saison 2016/2017, une catégorie supplémentaire a été créée : la catégorie C0 (20 ans/24 ans). Les nageurs de cette catégorie sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales et interrégionales mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (Meetings Labellisés Nationaux, Circuit Fédéral, Championnats Interclubs des Maîtres, Championnats de France Hiver Open et Championnats de France d'Eté Open).
- Les nageurs C0 nés en 1994 n'ayant pas réalisé les performances qualificatives en compétition Maîtres pourront effectuer leurs engagements sur la base de performances réalisées au cours de compétitions non réservées à cette catégorie durant la saison 2017-2018 et toujours sur des compétitions reconnues par la F.F.N

2 . Résultats et records

Hormis pour les C0, les résultats réalisés lors de compétitions à l'étranger peuvent être intégrés dans la base fédérale, sous conditions.

- Les nageurs C0 sont autorisés à participer à certaines compétitions Maîtres (voir chapitre au-dessus) aussi bien à titre individuel qu'en relais mais la participation d'au minimum un nageur C0 dans un relais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record, à quelque niveau que ce soit.
- Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France, d'un record d'Europe et d'un record du monde.
- Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet d'un record national.
- Pour valider un record d'Europe ou du monde, c'est l'appartenance au même club qui fait foi et non la nationalité.
- Les records d'Europe et du monde ne pourront être validés que par un chronométrage électronique.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

■ Dimanche 23 juin 2019

XXV^{es} Championnats de France Open des Maîtres en Eau Libre

- Lieu : Chalon-sur-Saône
- Bassin : Lac/Mer/Rivière/Plan d'eau
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du (J - 11) au (J - 4) 2019
- Liste des engagés : J - 3
- Réunion technique : Selon l'organisateur (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Moment très convivial avec une épreuve de 3000 m en eau libre.

Équipements

Lac / Mer / Plan d'eau.

La température de l'eau la plus basse pour une compétition FFN en eau Libre Maîtres est de 18°C.

Équipements

De 18°C à 19.9 °C : les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) sont optionnelles.

A 20 °C et plus : lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20 °C, les combinaisons thermiques (Néoprène ou polyuréthane) sont interdites..

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C 1 : nés entre 1990 et 1994	C 2 : nés entre 1985 et 1989
C 3 : nés entre 1980 et 1984	C 4 : nés entre 1975 et 1979
C 5 : nés entre 1970 et 1974	C 6 : nés entre 1965 et 1969
C 7 : nés entre 1960 et 1964	C 8 : nés entre 1955 et 1959
C 9 : nés entre 1950 et 1954	C 10 : nés entre 1945 et 1949
C 11 : nés entre 1940 et 1944	C 12 : nés entre 1935 et 1939
C 13 : nés entre 1930 et 1934	C 14 : nés entre 1925 et 1929
C 15 : nés en 1924 et avant	

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère. Les nageurs non licenciés à la FFN ou autres devront s'acquitter d'une licence de participation.

Modalités d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du J - 11 au J - 4 2019, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FF N (www.liveffn.com) interviendra le J - 3 2019.

Tout engagement supplémentaire effectué après la réunion technique sera possible mais son tarif sera différent (voir règlements financiers).

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible (voir règlements financiers). Aucun engagement sur place n'est possible pour les licenciés FFN.

Mode de qualification

Le premier nageur français dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DES MAÎTRES EN PLONGEON

Date et lieu à déterminer

Règles générales

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âge.

Le règlement de plongeon figurant en cinquième partie du manuel FINA s'applique au plongeon des Maîtres, sauf dans les cas ci- après.

PLONGEONS DU TREMLIN 1 M ET 3 M	NOMBRE TOTAL DE PLONGEONS REQUIS	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-34 ans	7	6
35-49 ans	7	6
50-59 ans	6	5
60-69 ans	6	5
70 ans et plus	5	4

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel FINA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âge 25 - 69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeon différent (selon le manuel FINA). Dans les groupes d'âge 70 - 80 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeon peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

PLONGEONS DU TREMLIN 1 M ET 3 M	NOMBRE TOTAL DE PLONGEONS REQUIS	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-34 ans	6	6
35-49 ans	6	6
50-59 ans	5*	5*
60-69 ans	5*	5*
70 ans et plus	4*	4*

* À partir de cette tranche d'âge, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plate- forme de 10 m et tout plongeon exécuté de la plate- forme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2. 0.

Engagements

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des Championnats de France Elite.

Les feuilles de plongeon devront être remplies selon les modalités fixées pour les Championnats de France Elite sauf si la compétition n'est pas référencée sur Dive Recorder.

A défaut, les feuilles de plongeon seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur.

En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci- dessus sur les lieux de la compétition.

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DES MAÎTRES EN NATATION ARTISTIQUE

Rappel : Les objectifs du programme des Maîtres est de promouvoir la pratique sportive, la convivialité, le respect d'autrui et la compétition à travers les cinq disciplines de la Fédération Française et plus particulièrement pour notre discipline la Natation Artistique.

Il a été décidé de traduire les règlements FINA sur tous les aspects de la Natation Artistique pour les 4 années à venir soit de 2018 à 2021.

La version anglaise est la seule qui fait foi, consultable sur le site de la FINA.

Certains aménagements du règlement FINA pour les Championnats de France des Maîtres ont été votés et entérinés par la Commission Fédérale des Maîtres.

Ces championnats sont **Open**. Une communication sera envoyée par la FFN afin d'en faire la promotion au niveau international. Les additifs français seront mis en place pour les prochains Championnats de France Open 2019.

1. LES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

1.1 Championnats de France Open 2019 : les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 à Lille

Les Clubs peuvent, d'ores et déjà, déposer leurs candidatures auprès de la C.O.F (Commission d'Organisation Fédérale) à : philippe.leblond@ffnatation.fr

Avec une copie à

- micaline1@gmail.com
- sophie.lardillat@ffnatation.fr
- Nannou.becquet@orange.fr

La Commission des Maîtres annule l'alternance Toulouse – Ile de France.

Elle souhaite ainsi donner la possibilité à tous les Clubs Maîtres français d'organiser les Championnats de France de Natation Artistique.

2. LES NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

2.1 La Participation

- L'âge minimum de participation pour les solos est de 25 ans (obligatoire).
- L'âge minimum de participation pour les duos, les duos mixtes, les équipes et les libres combinés peut être de 22 ans à la seule condition que la moyenne d'âge des concurrentes soit obligatoirement de 25 ans.

2.2 Les Epreuves

- Les Ballets Techniques, Libres et Libres Combinés seront nagés conformément aux règlements de la FINA soit pour les solos, duos, duos mixtes et équipes en participant obligatoirement aux 2 épreuves : technique et libre.
- Les Ballets Techniques seront nagés conformément aux règlements FINA et LEN en maillot noir et bonnet blanc.
- Les petits tatouages seront tolérés, toutefois il est souhaitable de les cacher pour une plus grande homogénéité des concurrentes.
- Le vernis à ongle est accepté comme lors des Championnats du Monde de Budapest.

2.3 Les Catégories d'Age et les Podiums :

- Les groupes d'âge FINA Natation Artistique seront respectés pour tous les podiums et tous les titres de Champions de France Open et Français.
- Pour les Championnats de France éventuellement un tirage au sort aléatoire pourra mixer les ballets (technique ou libre) à condition de respecter les groupes d'âge. Exemple : passage 25-29 ans, 30-39... 60-69 ans, 70 et plus, etc.)

Seulement pour les Duos : 3 classements distincts seront effectués :

- o Un Classement Hommes
- o Un Classement Femmes
- o Un Classement Mixte

- Les Podiums : 2 podiums seront organisés un Open et un Français.
- Sur les podiums, les nageurs (es) devront se présenter en tenue correcte soit : de club ou en maillot de compétition. (Aucune tenue de ville ne sera acceptée).

2.4 Le Classement National des Clubs :

- Une forte demande des clubs a été évoquée sur la possibilité de valoriser et gratifier l'implication des associations dans cette catégorie Maîtres et dès 2018.
- Pour la Natation Artistique, une proposition sera faite à la Commission Fédérale Synchro qui devra statuer, valider et réaliser un vote à ce sujet. Un classement National des Maîtres sera mis en place.

2.5 L'Informatique :

- **L'utilisation du logiciel informatique** à disposition a mis en évidence des problèmes pour les catégories et les classements lors des derniers Championnats à Paris en 2016 et à Toulouse en 2017.
- Pour 2018, un logiciel personnalisé à notre discipline devrait être envisagé et mis en place afin résoudre ces problèmes.

2.6 Le Jugement :

- Pour le jugement et les épreuves, qui sont spécifiques aux Maîtres, une réunion pour les juges lors des Championnats de France sera mise en place.
- Dominique Blanc-Lainé sera la référente réglementaire, nommée par la commission des Maîtres Natation Artistique et animera la réunion avec le juge arbitre.

Pour tous les ballets techniques :

- o Nous souhaitons que tous les éléments techniques soient exécutés **parallèles** aux juges.
- o Pour l'action de connexion (duo et équipe) : la partie connectée doit être la même partie du corps pour chaque nageur. (Exemple : main à main, pied à pied, etc.)
- o (Pénalisable : tenir par un bras la jambe de l'autre duettiste.)
- o Attention : Lorsque la connexion est terminée, une transition rapide doit permettre de reprendre la chorégraphie en regardant du même côté.
- o Les portés ne sont pas autorisés.



